

Afférents au CM	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	10

Date de la Convocation

5 mars 2026

Date d'affichage

5 mars 2026

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GROSPIERRES**

Séance du Jeudi 12 mars 2026

Deux mille vingt six

Et le douze mars

à 18 h. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement  
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances,  
sous la présidence de GARCIA Denise

Présents : GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, MARHIC Daniel, BAGNIS Jean-Paul,  
BRUYENNE Muriel, CHAMPETIER Dominique, De BOURNET Catherine, ADAM Marc,  
ABRINES André, JAUZION Bruno

Absents : BONNAURE Martin, VIALLE Romain, DEVERNAY Anne-Sophie, excusés

Secrétaire de séance : HOFFMAN Françoise

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :**

- 1- DELIBERATION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES  
FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (INDEMNITE DE  
FONCTION, DE SUJETION ET D'EXPERTISE ET COMPLEMENT INDEMNITAIRE)**

Après discussion, le conseil municipal approuve la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des  
fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

**POUR : Unanimité**

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai  
de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification

Fait et délibéré, 12 mars 2026  
Le Maire, Denise GARCIA



MAIRIE  
DE GROSPIERRES  
07120  
Tél. 04.75.39.67.17  
Fax 04.75.39.09.41